

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIR-2026-74 - Règlementation de la circulation et du stationnement à l'occasion du concours national du cheval comtois sur le site des Tuileries

Le Maire de Maîche,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande formulée par l'association du cheval comtois,

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser la manifestation en interdisant le stationnement dans la rue du Stade pour la sécurité du public et des participants,

A R R E T E

Article 1 :

CIRCULATION :

La circulation sera interdite les 11 et 12 septembre 2026, chemin de la Combe Missey, en raison de l'organisation du concours national du cheval comtois par le syndicat du cheval comtois.

Les véhicules participant au concours national accéderont au site depuis les Bichets par le chemin de la Combe Missey et repartiront par le même cheminement.

L'accès à la carrière depuis les Bichets sera maintenu. Cette interdiction ne concerne pas les véhicules de secours.

STATIONEMENT :

Durant cette même période, le stationnement sera interdit :

- sur toute la longueur de la rue du stade,
- Avenue Leclerc en bordure de chaussée et sur le CD 437 du carrefour formé avec la rue du Stade jusqu'au rond-point de la Croix St Marc,
- devant le chemin d'accès au transformateur ENEDIS, rue du Stade.

Article 2 : Des panneaux matérialisant ces interdictions seront mis en place par la municipalité.

Article 3 : La gendarmerie et la police Municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

.../..

Ville de Maîche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le président du syndicat du Cheval Comtois,
- Monsieur le président de la CCPM de Maîche,
- Monsieur le président de l'AFAR,
- Mme la Directrice Générale des Services de la ville de Maiche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maîche.
- Monsieur le responsable du centre de secours de Maiche

Maîche, le 08 septembre 2026,
Le Maire,
Régis LIGIER

